VILLE D'AUBERCHICOURT
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
DÉPARTEMENT DU NORD

Auberchicourt,
Le 6 octobre 2026

N° 2026/99

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2213-2 alinéa 2,

Vu l'organisation d'un tournage d'un clip sur le site du chaufour le 10 Octobre 2026.

Considérant la nécessité de réserver le site du chaufour pour cette occasion,

ARRETE

Article 1 : Le site du chaufour sera interdit au public (sauf les personnes présentes à la prestation) le 10 Octobre 2026 toute la journée.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours d'Auberchicourt,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Responsables d'EVEOLE,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Service de communication de la Commune,

Qui seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en les formes ordinaires.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,
Olivier BAILLEUL

MAIRIE D'AUBERCHICOURT 59165

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT
TEL. : 03.27.92.43.30
secretariat@auberchicourt.fr